

12.12.2016 – 17:34 Uhr

## **Programme de stabilisation 2017-2019: Le Conseil des États refuse de faire des économies sur le dos des plus pauvres**

Luzern (ots) -

Caritas Suisse salue le fait que le Conseil des États ait refusé de couper dans les subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Ces mesures auraient en effet touché essentiellement des personnes aux revenus les plus faibles. Une coupe sombre a pu être évitée dans le domaine de la coopération au développement, même si sa contribution au programme d'économie est disproportionnée.

Les subsides destinés à la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie représentent un instrument important pour éviter que les personnes à faible budget ne tombent dans la pauvreté. Ces dernières années, les cantons ont déjà économisé quelque 170 millions de francs dans ce domaine. Si la Confédération avait elle aussi adopté ces mesures d'économies, elle aurait donné un signal catastrophique pour sa politique de lutte contre la pauvreté.

Pas de coupe supplémentaire dans la coopération au développement

Le Parlement s'est opposé à une faible majorité à une nouvelle coupe des fonds pour la coopération au développement. Il n'a pas suivi la recommandation de sa commission des finances qui préconisait de réduire de 100 millions de francs supplémentaires en 2018 et 2019 les fonds alloués à la coopération internationale, dans le cadre du programme de stabilisation 2017-2019.

En réalité, sans ces réductions supplémentaires, la coopération au développement contribue déjà au programme de stabilisation à hauteur de 587 millions de francs. Cela représente près d'un quart du programme d'économie, alors même que l'aide humanitaire et l'aide au développement ne représentent que 4 % du budget fédéral.

Contact:

Indication aux rédactions: Martin Flügel, délégué de la direction pour le dialogue politique, se tient à votre disposition pour des renseignements supplémentaires, tél. 079 743 90 05 ou par mail: [mfluegel@caritas.ch](mailto:mfluegel@caritas.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000088/100796904> abgerufen werden.